

LE PROGRES.

études préalables, et tous s'étant mis sur l'heure à souffler dans leurs instruments, on entendit un vacarme sans nom, un effroyable charivari.

Le monarque, sans être connaisseur, trouva la musique détestable : il suffisait pour cela de n'être pas sourd : il eut les oreilles écorchées, et dans son indignation écrivit une lettre violente au négociant. Le négociant transmit la plainte à M. Sax, qui fut l'homme du monde le plus étonné, et répondit que les instruments fournis par lui étaient de bonne qualité et fabriqués avec le plus grand soin.

M. ne savait à qui s'en prendre ; enfin une idée lui vint. Il écrivit à son roi négro :

— Avez-vous des musiciens ?
Le roi s'empressa de répondre avec redoublement de courtoisie :

— Belle question ! si j'avais eu des musiciens, je n'aurais pas eu besoin de vos services. Votre musique ne va donc pas tout à fait seule ?

M. s'est vu forcé d'avouer respectueusement à Sa Majesté que, pour faire de la musique, il fallait non-seulement des instruments, mais encore des gens capables de les servir.

Il s'attend, d'un jour à l'autre, à voir revenir sa musique militaire... qui ne lui sera pas payée.

Toutes correspondances et lettres doivent être adressées à "J. B. C. Marsan, Ecr., Gérant du Progrès, Ottawa, H. C." Ce monsieur est chargé de l'administration des affaires du Journal ; il percevra et réglera tous les comptes à dater du commencement de sa publication et dorénavant.



LE PROGRES.
OTTAWA, HAUT-CANADA.

Samedi, 28 Aout, 1858.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE PROPRIÉTAIRES CANADIENS-FRANÇAIS.

Le "Supplément du Progrès" que nous avons publié le 20 courant ayant fait connaître les raisons plausibles qui ont causé la suspension de notre journal pour deux semaines nous nous dispenserons d'en dire d'avantage à ce sujet. Seulement, nous devons annoncer que nos arrangements nouveaux étant tout à fait conclus, dorénavant le Progrès paraîtra régulièrement tous les MERCREDIS. Il sera mallé et distribué à la ville ce jour-là même. Le changement qui s'est opéré dans l'établissement n'affectera nullement l'esprit ni le ton de notre journal ; au contraire, notre œuvre étant raffermie nous serons par là même plus à portée de suivre notre Prospeus et d'adhérer strictement à nos promesses.

La dernière Session.

MAINTENANT la crise est passée, le parlement est prorogé et chacun de nos législateurs est retourné dans son humble foyer, harassé, sans doute, des durs labeurs de la dernière session. Les uns sont rentrés humblement dans leurs grandes ou petites villes ; d'autres ont eu l'incomparable félicité d'une réception triomphale et processionnelle ; et, enfin, quelques uns qui ont été sortis membres du Parlement, et représentant du peuple canadien il n'y a guère que six mois, y ont revu sollicités de leur suffrages et d'un nouveau mandat. Tant il est vrai que ce bas monde n'est rempli que de vicissitudes et de changements inattendus ! La session qui vient de finir a été remarquable par sa longueur, par ses innombrables péripéties politiques et par une crise ministérielle dont le dénouement méritait d'être à jamais mémorable dans les fastes de l'histoire du pays. Un ministère assez fort résista au delà de cinq mois à une opposition facieuse ; ce même ministère résigna battu sur une question qui pour n'avoir jamais été mentionnée en vote, nous partit d'un coup de main et nous bouleversa. Ce qui allait devenir général et assez important, si un vote de non-confiance ne fut voté, fut évité par un vote de confiance.

qui s'évertuait depuis bien longtemps à remplacer ceux-là même qui n'abandonnaient la lutte que pour se retremper un moment et revenir à la charge de nouveau. Le ministre Brown-Dorion avide de s'asseoir sur les banquettes encore toutes chaudes du cabinet McDonald-Cartier, se construisit en trois jours et n'exista que trois heures. Ce dernier revient au pouvoir avec un déplacement de noms seulement ; la session se termine et nous voilà entre les mains de presque tous les mêmes hommes qui ont gouverné depuis Janvier dernier. Sommes-nous mieux ou pis ? Y perdrons-nous ou y gagnons-nous ? C'est encore assez difficile à dire et c'est ce que les gens indépendants sont à se demander et à apprendre encore. Enfin, le temps prouvera tout.

Nous aurions aimé à analyser au long quelques unes des principales mesures qui ont été agitées à Toronto dans les hautes législatives, mais l'espace nous manque. Qu'il nous suffise de donner à nos lecteurs le programme entier des travaux accomplis de la session qui vient de finir. Quo chacun y pèse impartialement les actes qui l'intéressent particulièrement et généralement. On y trouvera d'importants changements et des mesures nouvelles qui étaient désirées depuis longtemps.

Closure du Parlement.

Toronto, 16 août 1858.

Aujourd'hui à 10 heures du matin, Son Excellence, le Gouverneur Général s'est rendu dans la Chambre du Conseil Législatif, dans les bâtiments du Parlement. Les députés du Conseil Législatif étant assemblés, Son Excellence ordonna de faire venir l'Assemblée Législative ; alors en présence des deux Chambres, il plût à Son Excellence de passer au nom de Sa Majesté un certain nombre de lois. Après ces choses, il plût à Son Excellence de clore la première session du Vie Parlement Provincial par ces paroles :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je vous félicite d'avoir terminé la dépeche des affaires de cette longue session, et je suis heureux de voir que les matières que j'ai recommandées à votre considération aient reçu vos soins et votre attention.

L'acte, par lequel il est pourvu à l'abolition de l'emprisonnement pour dettes en certains cas et à la répression des assignations préférentielles dans le Haut-Canada, devra, en ce qu'il permet d'assimiler les lois pour les deux sections de la province, procurer de grands avantages dans sa mise en force.

Les lois du juré et la loi municipale du Haut-Canada ont été, de même, les sujets de vos travaux, et des mesures ont été adoptées pour diminuer et faciliter l'administration de la justice criminelle dans le Bas-Canada.

Dans le discours par lequel j'ouvrais la session présente, j'ai signalé à votre attention la nécessité de pourvoir à l'enregistrement des votes et à la protection des personnes qualifiées pour voter à l'élection des députés à la législature. Je me réjouis de ce que vous avez passé une loi sur cet important sujet.

J'ai tout lieu de m'attendre à ce que l'acte relatif aux Pêcheries atteindra son but qui est d'encourager cette branche d'industrie.

Nos communications, par vapeurs océaniques, avec l'Europe ont continué de marcher avec beaucoup de succès ; de plus, j'entretiens peu de doutes sur l'efficacité de votre conduite, en établissant un service régulier de malle par les vapeurs, durant la saison à Gaspé et aux provinces d'en bas.

L'appropriation des sommes destinées à la création d'une route postale à la rivière Rouge va ouvrir des communications incessantes sous le contrôle du gouvernement Canadien depuis ce nouvel établissement jusqu'à la Nouvelle Ecosse.

Un autre embranchement de nos chemins de fer a été complété par l'ouverture de la ligne de Buffalo et du lac Huron.

Dans mon opinion, tout ce qui est de nature à augmenter le commerce des lieux est de la plus haute importance.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je suis heureux de voir que notre tarif de Douanes a subi un remaniement de votre part. J'espère que, sans surcharger le peuple il pourra suffire à maintenir le crédit public et être avantageux au commerce et à l'industrie du pays.

C'est aussi pour moi une source de satisfaction de m'apercevoir que vous avez diminué heureusement la restriction du taux de l'intérêt, mesure d'un intérêt si pressant pour notre classe commerciale.

Je vous remercie des subsides que vous avez accordés à Sa Majesté et je vous assure que je ne manquerai pas d'employer toute la vigilance et l'économie dans la surveillance des divers départements et dans l'administration des sommes qui me sont confiées.

Honorables Messieurs et Messieurs,

Je regrette de ne pouvoir parler de la crise commerciale qui a pesé sur tout le pays comme d'une chose entièrement disparue. L'éloignement de ces difficultés ne peut se faire que peu à peu ; mais je puis dire que le rétablissement total de notre prospérité n'est pas trop éloigné.

Je ne manquerai pas de faire parvenir à Sa Très-Gracieuse Majesté, la Reine, votre adresse relative au territoire de la Baie d'Hudson, aussi bien que celle qui sollicite sa considération du projet de chemin de fer intercolonial.

Je me propose, dans le cours de la vacance, de communiquer avec le Gouvernement de Sa Majesté et avec les gouvernements des colonies sœurs sur un autre sujet de la plus grande importance. Je désire les inviter à discuter, avec nous, les principes d'après lesquels un lien de caractère fédéral pourrait unir, tôt ou tard, les provinces de l'Amérique du Nord.

Je vous relève maintenant de vos travaux en prorogeant le présent Parlement.

Son Excellence se retira alors au milieu des applaudissements.

Actes Sanctionnés.

Acte pour autoriser James Pearson à construire un Chemin de Fer ou à tram devant réunir une carrière de pierre au Grand Tronc de Chemin de Fer, près de Georgetown.

Acte pour amender la loi relative aux petits délits dans le Haut-Canada.

Acte pour amender les lois de cette province, qui régulent le taux de l'intérêt.

Acte pour incorporer le Collège L'Assomption, à Sandwich, dans le Diocèse de London.

Acte pour incorporer la Compagnie de Transport de navigation et de chemin de fer du Nord-Ouest.

Acte pour limiter le montant de la taxe municipale sur certains terrains, dans la cité de Hamilton.

Acte pour autoriser la cour de chancellerie et les cours du banc de la Reine et des plaids communs, dans le Haut Canada, à admettre Shubael Park à pratiquer comme procureur et solliciteur.

Acte pour pourvoir à l'inspection du houblon.

Acte pour amender l'acte qui incorpore la Compagnie de Prêt du Canada Ouest.

Acte pour établir des dispositions plus avantageuses pour le rachat des Débitures Provinciales, la consolidation de la dette publique, et pour d'autres fins.

Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du Gouvernement civil pour l'année 1858, et à certaines autres dépenses se rattachant aux services publics, et aussi pour prélever un emprunt sur le crédit du fonds consolidé du revenu.

Acte pour réviser en vigueur et amender l'Acte pour régler la Commune de Phlé de Pado, dans le comté de Berthier.

Acte pour amender les Chartes de la Compagnie Unie ci-devant appelée "La Compagnie du Grand Chemin de Fer du Sud-Ouest," et pour changer son nom en celui de "La Compagnie du Chemin de Fer des Rivières Niagara et Détroit."

Acte pour abolir en certains cas l'arrestation dans les actions civiles, et pour mieux prévenir la fraude et la punir avec plus d'efficacité.

Acte pour amender de nouveau l'acte qui incorpore la compagnie métropolitaine du gaz et de l'eau de Toronto.

Acte pour ériger en corporation le village d'Arthabaska ville, dans le comté d'Arthabaska.

Acte pour continuer pendant un temps limité les divers Actes et Ordonnances y mentionnés, et pour d'autres fins.

Acte pour modifier l'acte d'incorporation de la compagnie canadienne de navigation à vapeur de l'intérieur.

Acte pour autoriser William McIntosh, du

village de Newcastle, à vendre, ou autrement aliéner un certain lot de terre dans le dit village de Newcastle.

Acte pour expliquer et amender l'acte intitulé Acte pour autoriser les membres de l'Église unie d'Angleterre et d'Irlande en Canada, à s'assembler en synode.

Acte pour incorporer l'Académie de St. Césaire.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Marmora et Belleville.

Acte pour amender les actes d'incorporation de la Compagnie du Grand Chemin de fer Occidental.

Acte pour ériger en municipalité de village sous le nom de "Fermont," le village maintenant connu sous le nom de Forges Radnor.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières.

Acte pour égaliser certains règlements de la municipalité de Berlin, et pour d'autres fins.

Acte pour amender la Charte de la banque internationale du Canada.

Acte pour créer une exception aux lois du Bas-Canada, au sujet de certaines substitutions faites par le testament de feu Dame Ann Wragg.

Acte pour venir en aide à certains Etudiants en droit dans le Bas-Canada.

Acte pour autoriser le Sénat de l'Université de Toronto à approprier certains terrains pour en faire un parc et le renfermer dans les limites de la cité de Toronto, et pour étendre les règlements de police de la dite cité aux terrains adjacents de l'Université.

Acte pour encourager et répandre la pratique de la vaccination.

Acte pour amender la Loi relative à la juridiction et à la procédure des diverses Cours de Surrogate dans le Haut-Canada et pour rendre la pratique de ces cours plus simple et plus expéditive.

Acte pour modifier et amender l'acte d'incorporation de la Banque Zimmerman, et pour changer le nom de cette corporation en celui de "La Banque de Clifton."

Acte pour changer et amender de nouveau la charte de la Banque Coloniale du Canada.

Acte pour pourvoir à l'établissement de bureaux d'enregistrement séparés dans les cités, nouvelles comtés et divisions de comtés dans le Haut-Canada.

Acte pour amender et réviser les actes qui constituent la charte de la banque de Québec, et pour d'autres fins.

Acte des Pêcheries.

Acte pour pourvoir au choix d'un chef-lieu pour le comté de Bruce.

Acte pour amender les actes relatifs à la Compagnie du Chemin de Fer de Cobourg et Peterborough, et pour accorder de plus amples facilités à la dite Compagnie.

Acte pour rectifier une erreur dans l'acte dix-huit Victoria, chapitre cent douze, relatif à l'érection des églises dans le Bas-Canada.

Acte pour confirmer les titres et créances hypothécaires des acquéreurs de terre et héritages dans le Haut-Canada, créés par le contrat de mariage de John Stewart Lyon et Marie Theresa Dickson.

Acte pour autoriser les municipalités qui ont des parts dans la compagnie du chemin de fer de London et Port Stanley, à être mieux représentées dans la direction de la dite compagnie.

Acte pour réviser et amender les lois de la chasse du Bas-Canada, et pour défendre la destruction des œufs des oiseaux sauvages en cette partie de la province, et dans le golfe et fleuve St. Laurent, dans une certaine saison de l'année.

Acte pour incorporer la compagnie de crédit foncier du Canada.

Acte pour incorporer la Compagnie du canal à vaisseaux de la rivière St. Clair et des Deux Criques.

Acte pour établir les dispositions plus avantageuses pour le rachat des Débitures Provinciales, la consolidation de la dette publique, et pour d'autres fins.

Acte pour amender l'Acte des Municipalités et des Chemins du Bas-Canada de 1855.

Acte pour incorporer la Banque du Canada.

Acte pour pourvoir à l'enregistrement des débiteurs émises par des municipalités et autres corporations.

Acte pour amender et réviser les lois du Jury dans le Haut-Canada.

Acte pour définir le Droit Electoral, pour pourvoir à l'inscription des Electeurs, et pour d'autres fins y mentionnées.

Acte relatif aux Institutions Municipales du Haut-Canada.